

Adoption du rapport annuel
relatif au prix et à la qualité du service public d'alimentation en
eau potable et d'assainissement de l'année 2013

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement collectif, il est notamment destiné à l'information des usagers.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné quel que soit le mode d'exploitation des services et faire l'objet d'une délibération.

Après consultation, le conseil municipal,

- **ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement collectif de la commune de Wissant pour l'année 2013**

POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 4 (MM COUPIN-POUFFARY-PROUVOT-DAVIES)

MM COUPIN-POUFFARY-PROUVOT-DAVIES précisent que leur abstention est due au fait que le Conseil Municipal n'a pas été destinataire du rapport avant la réunion, ils n'ont donc pu en prendre suffisamment connaissance.

Reconstruction du perré de protection de Wissant

Vu le code de l'environnement ;

Vu la délibération arrêtant le projet et autorisant le maire le lancement de la procédure d'enquête publique en date du 14 janvier 2014 déposée en préfecture le 16 janvier 2014

Vu l'arrêté préfectoral du 23 avril 2014 portant sur la demande d'autorisation au titre du code sur l'environnement, la procédure de concession d'utilisation du domaine publique et la demande de déclaration d'intérêt général ;

Vu l'avis favorable de l'autorité environnementale en date du 30 juillet 2013 ;

Vu l'avis favorable de la Commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites du 17 octobre 2013 ;

Vu l'avis favorable de la commission nautique du 06 novembre 2013 ;

Vu l'avis défavorable du Conseil scientifique Régional du Patrimoine naturel du Nord pas de Calais du 09 juin 2014 ;

Monsieur Le maire demande l'avis du conseil municipal sur la demande d'autorisation relative à la réalisation des travaux de reconstruction du perré de protection et de la promenade du front de mer de Wissant.

POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 4 (MM COUPIN-POUFFARY-PROUVOT-DAVIES)

MM COUPIN-POUFFARY-PROUVOT-DAVIES précisent que leur abstention est due au fait que le Conseil Municipal n'a pas été destinataire du rapport avant la réunion, ils n'ont donc pu en prendre suffisamment connaissance.